

Département des Côtes d'Armor  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION  
**SEANCE DU MARDI 12 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 12 décembre, à 17 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Forges à Bourbriac le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

**Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants**

AUBRY Gwénaëlle (*suppléante*) ; BEGUIN Jean-Claude ; BERNARD Joseph ; BILLAUX Béatrice ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHEVALIER Hervé ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; DUPONT Frédéric ; GAREL Pierre-Marie ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVE Gildas ; JOBIC Cyril ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; *LE MEUR Daniel (suppléant)* ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PIRIOU Claude ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; *RAFFIN Karine (suppléante)* ; RANNOU Hervé ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; *THOMAS David (suppléant)* ; VIBERT Richard.

**Conseillers d'agglomération - pouvoirs**

BOULANGER Servane à DUMAIL Michel ; CHAPPE Fanny à GOUAULT Jacky ; ECHEVEST Yannick à Marie-Françoise LE FOLL ; GIUNTINI Jean-Pierre à GUILLOU Claudine ; GRAEBER Sophie à PAGNY Gilles ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe à VIBERT Richard ; LE GALL Annie à PRIGENT Marie-Yannick ; LE GOFF Yannick à MOURET Patricia ; LE HOUEROU Annie à LE MEAUX Vincent ; MOZER Florence à ROLLAND Paul ; NAUDIN Christian à PUILLANDRE Elisabeth ; PRIGENT Jean-Yvon à LE COTTON Anne ; RIOU Philippe à CADUDAL Véronique ; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

**Conseillers d'agglomération absents et excusés**

BOETE Cécile ; BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; CLEC'H Vincent ; GAUTIER Guy ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE FLOC'H Éric ; PONTIS Florence ; QUENET Michel ; RASLE-ROCHE Morgan ; VAROQUIER Lydie

**Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants**

Présents	59
Procurations	14
<b>Votants</b>	<b>75</b>
Absents	15

DEL2023-12-241

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC EN AVANT GUINGAMP 2023-2024

Le projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération pose l'ambition de rendre son territoire plus attractif, de renforcer les dynamiques touristiques et de préserver une économie de proximité et solidaire tout en assumant la préservation des ressources.

Vu les modalités de partenariat avec l'En Avant Guingamp pour l'achat de prestations de services avec le Club, et des actions de communication ;

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 25 juin 2019, actant le partenariat entre l'Agglomération et l'En Avant Guingamp à travers une convention de partenariat ;

Considérant l'arrivée à échéance de l'actuelle convention ;

Vu le projet de convention annexé à la présente délibération ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

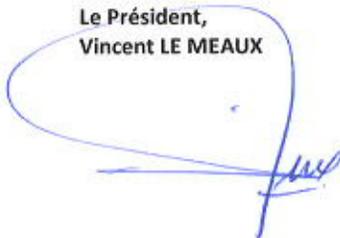
Le Conseil d'Agglomération à l'unanimité,

- Décide de poursuivre le partenariat avec l'En Avant Guingamp, à travers notamment la convention de partenariat 2023-2024 ;
- Confirme que ce partenariat a trait à diverses prestations de services, à la promotion du territoire (volet communication), au renforcement du partenariat économique ;
- Ajoute qu'un volet « transition écologique et énergétique » à ce partenariat est particulièrement développé ;
- Valide le soutien financier de l'Agglomération à hauteur de 63 000 € pour la saison sportive 2023-2024 ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,  
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,  
Hervé RANNOU

